

AVISU CESEC 2020-63¹

*Relatif au
Rilativu à u*

Raportu rilativu à l'approvu di a parte Salvezza di u pianu di Salvezza è di Rilanciu (Attu I)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 17 novembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le rapport Corsica Salvezza Rilanciu;**

Vistu a lettera di presentazione di u 17 di nuvembri di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu Corsica Salvezza Rilanciu ;

Après avoir entendu, Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif,
Dopu intesu, Gilles SIMEONI, Présidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Sur rapport de Louise NICOLAI, pour la commission " Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ";

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI per a Cummissione sviluppu economicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Abstention : 7 (ACKER-CESARI Véronique, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange ; BRIGNOLE Jean ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI Marie-Désirée ; MINEO Fabien ; SANTUCCI Etienne)

Contre : 6 (BATTESTINI Jean-Pierre, BIAGGI Michèle ; BOSSART Patrice, CESARI Alexandra, FEDI Marie-Jeanne, SANTINI Marcel)

Pour : 41

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucià, di l' Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l' avisu chì seguita

La crise sanitaire, économique et sociale sans précédent que nous traversons impose que soit définie une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire.

Aussi, la Collectivité de Corse procède aujourd'hui à l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de relance dans les domaines économique et social : le Plan « Salvezza è Rilanciu » di a Corsica.

Ce plan, comme son nom l'indique, comporte deux volets :

- Un premier volet, le volet « Salvezza », consacré à une première liste de mesures d'urgences visant à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi, et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle ;

- Un deuxième volet, le volet « Rilanciu », consacré aux mesures de moyen et long terme, et visant, au-delà de l'urgence, à poser les jalons d'une véritable relance et d'une adaptation structurelle du modèle économique et social insulaire aux enjeux d'évolution post-Covid et de transition écologique.

Le présent rapport présente uniquement le volet « Salvezza » du Plan, consacré aux mesures d'urgences à mettre en œuvre au plus vite.

Celui-ci s'articule autour de 6 catégories de mesures :

- L'aide et l'accompagnement au financement des entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles et pêcheurs ;
- Le soutien à l'activité et à l'information des entreprises ;
- Le paquet fiscal et l'exonération des charges sociales pour les entreprises corses ;
- L'aide à l'emploi et à l'employabilité ;
- L'accompagnement des personnes précaires ou précarisées ;
- Créer une dynamique collective en faveur de la construction d'un nouveau modèle économique et social.

En parallèle, est présentée une méthode d'élaboration de ce plan de sauvegarde et de relance, fondée sur la co-construction (le volet « Rilanciu bénéficiera de la même méthode de co-construction) avec l'ensemble des acteurs et forces vives de l'île, et « in fine » la contractualisation avec l'Etat.

Ce travail itératif vise à garantir la plus large légitimité et la plus grande efficacité au plan et à répondre aux plans économique et social à la crise du Covid-19 dans le respect des compétences et prérogatives de l'ensemble des intervenants ; ceci est à la fois une exigence démocratique et un facteur clé d'efficacité et de légitimité.

L'ensemble des acteurs institutionnels et forces vives est donc au centre de ce processus.

Les chambres consulaires et acteurs interprofessionnels se sont mobilisés, dans le champ de leurs compétences respectives, dès le mois d'avril 2020 pour travailler en faveur du soutien aux entrepreneurs, commerçants, artisans et agriculteurs.

Ce travail s'est également concrétisé par une plate-forme interprofessionnelle, regroupée autour de la CCI de Corse et associant la Chambre régionale des Métiers et les principales organisations et syndicats professionnels, et une concertation soutenue avec le Conseil exécutif de Corse.

A cette occasion, la CCI et les organisations parties prenantes ont jugé que le Plan France Relance était globalement inadapté aux réalités et besoins économiques et sociaux insulaires.

Aussi, le 27 octobre 2020, a été organisée une réunion de travail à l'IMF de Borgu avec les acteurs économiques et sociaux.

C'est donc un double travail aussi bien interne à la Collectivité de Corse qu'en concertation avec les forces vives qui a été mené par le Conseil exécutif de Corse pendant trois semaines, soit un laps de temps très resserré.

En interne, le travail mené par l'Administration de la Collectivité de Corse et les Offices et Agences sous l'impulsion du Conseil exécutif de Corse a conduit à mobiliser près de 70 agents de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices.

Parallèlement, la consultation des acteurs économiques et sociaux a impliqué, à titre principal, la CCI de Corse et les institutions, organisations interprofessionnelles, syndicats regroupés en plate-forme autour d'elle (mise en place de treize groupes de travail).

Si la consultation, menée en moins de trois semaines, ne peut prétendre, bien sûr, à l'exhaustivité, ni en ce qui concerne les partenaires ou acteurs potentiellement concernés, ni en ce qui concerne la synthèse réalisée, cela a néanmoins permis de réunir un matériau d'analyses et de propositions émanant des acteurs économiques et sociaux, largement repris et intégré dans les propositions du Conseil exécutif de Corse ; propositions qui ont évidemment vocation à être présentées aux instances consultatives de la Collectivité de Corse, et à l'Assemblée de Corse, pour débats, amendements, et vote.

Le présent rapport, présenté à la session des 26 et 27 novembre 2020, marquera donc la première étape d'un processus itératif de définition du Plan « Salvezza è Rilanciu » s'échelonnant sur plusieurs sessions.

Enfin, les mesures de sauvegarde et d'urgence, dès lors qu'elles auront été adoptées par délibération de l'Assemblée de Corse, ont vocation à faire l'objet d'une contractualisation avec l'Etat, pour leur financement et leur mise en œuvre.

Le CESECC salue la méthode participative de co-construction retenue pour élaborer le plan SALVEZZA mise en place par la Collectivité de Corse ; méthode impliquant et associant au plus près, tous les acteurs institutionnels ainsi que toutes les forces vives de l'île dans un processus démocratique, facteur clé d'efficacité et de légitimité.

Le CESECC, toujours dans cet objectif de co-construction contribuera, et nourrira également, le moment venu, le second volet du plan ; le volet « Rilanciu ».

La langue corse et la culture corse sont au cœur du projet sociétal de la Collectivité de Corse. À ce titre et au titre de leur importance économique, il est impératif qu'elles soient intégrées en évidence au Pianu Salvezza qui nous est proposé.

Par ailleurs, au titre des mesures d'urgences formulées, le CESEC souhaite que le plan Salvezza intègre un volet consacré à la santé en demandant à l'État un renforcement des moyens au bénéfice du secteur et de son personnel, pour faire face au COVID à hauteur des difficultés rencontrées pour assurer l'ensemble des soins.

Concernant les actions et mesures préconisées, celles d'entre elles qui revêtent un caractère pérenne devront s'inscrire dans une optique de développement durable et solidaire.

Le CESEC de Corse prend acte du rapport portant adoption du volet « Salvezza » du plan « Salvezza et Rilanciu » aussi bien par sa méthode d'élaboration que par son contenu, qui devrait permettre de contractualiser avec l'État, dans le cadre d'un dialogue constructif, un dispositif de nature à répondre aux urgences, défis et enjeux auxquels la Région Corse doit faire face.

Le CESEC verse en annexe du présent avis sa contribution qui apporte des éléments complémentaires aux mesures et actions identifiées, y compris avec une dimension de plus long terme.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI



RAPPORT PORTANT ADOPTION DU VOLET SALVEZZA DU PLAN SALVEZZA E RILANCIU (ACTE I)

EXPLICATION DE VOTE MARIE-ANGE ARNAUD-SUSINI

SEANCE PLENIERE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Ce rapport ne correspond pas à la méthode définie par l'Etat. Il eût été plus judicieux de répondre à des appels à projets.

Aujourd'hui, on se retrouve devant un projet de société sans orientation définie, sorte de catalogue qui balaie très largement tous les domaines.

De plus, les moyens demandés à l'Etat sont considérables et ne correspondent en aucun cas à l'enveloppe proposée.

Même si on est attentif à la situation de la Corse d'aujourd'hui, on ne peut cautionner un rapport qui amènera beaucoup de désillusion.

Marie-Ange ARNAUD-SUSINI